



Montreuil, le 28 janvier 2016

Déclaration de Christophe COUDERC, vice-président CGT du CNFPT lors du Conseil d'Administration du 27/01/2016

Près de 150 000 fonctionnaires ont manifesté hier pour peser sur les négociations qui s'ouvrent sur l'évolution de la valeur du point d'indice, pour gagner une vraie augmentation du point d'indice, intégrant le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subie depuis 2010 (-15%).

Depuis le 1^{er} janvier 2000, cela se traduit sur le salaire indiciaire par un manque à gagner mensuel de 232 € pour la catégorie C, 317 € pour la catégorie B et 430 € pour la catégorie A. Conséquence du gel de la valeur du point : le salaire net moyen des agents de la Fonction publique, incluant tous les éléments de rémunération, dont les primes et les promotions, est en baisse continue depuis 2011 selon l'INSEE.

D'autant que la Loi de Finances 2016 a validé les mesures les plus néfastes du Protocole PPCR. En particulier, la suppression des durées minimales de carrière. Cette mesure représente 400 millions d'euros que le gouvernement cherche à prendre sur le dos des fonctionnaires !

Cette nouvelle attaque contre la carrière et le pouvoir d'achat a été accentuée par la baisse de la cotisation employeur au CNFPT, salaire socialisé des agents de la FPT qui garantit leur droit à la formation.

Pendant ce temps, le journal satirique du mercredi se fait le relais de la campagne qui tend à discréditer le CNFPT et, à travers lui, la fonction publique territoriale.

A cela s'ajoute les discussions au Sénat sur le projet de loi relatif à la Déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. De nouvelles entorses au statut se profilent : rétablissement de l'intérim, développement du CDD, statut du CDI, durcissement des conditions de maintien d'inscription sur liste d'aptitude, développement de critères subjectifs et contraire aux valeurs du service public pour l'attribution du régime indemnitaire, mesures sur le régime disciplinaire.

Cerise sur le gâteau si j'ose dire, l'amendement présenté par le gouvernement portant sur la prise en charge par le CNFPT et sur cotisation :

- De la formation des apprentis,
- De la préparation au concours externe et troisième voie de catégorie A pour les étudiants.

.../...

.../...

Monsieur le président, mesdames et messieurs les administrateurs, la CGT dit STOP au dévoiement du 0,9 %. Ce dernier constitue une part du salaire socialisé et mutualisé au profit de la formation des personnels territoriaux et il doit le rester.

Au gouvernement et aux élus, nous demandons pourquoi un tel manque de considération et de reconnaissance à l'égard des fonctionnaires !

Nous l'avons dit au dernier CA, nous avons été indignés par la méthode utilisée par le gouvernement pour baisser la cotisation comme nous avons été scandalisés par l'application unilatérale du PPCR par le gouvernement.

Tout ceci dénote d'un réel manque de démocratie !

Il est temps que le gouvernement arrête son double discours, d'un côté des louanges et l'autre l'austérité, les coups bas, le passage en force !

Je ne peux pas terminer cette intervention sans évoquer le sort réservé à nos camarades de GOODYEAR.

Nous sommes choqués et révoltés par le jugement prononcé à l'encontre des huit salariés de cette multinationale, poursuivis par le procureur de la République pour « séquestration ».

Un nouveau cap a été franchi dans l'instrumentalisation de la justice par le patronat et le gouvernement contre le monde du travail, contre les syndicats, contre les militants syndicaux et la Cgt en particulier.

Nos camarades se voient infliger des peines allant jusqu'à neuf mois de prison ferme alors même que la plainte de leur employeur avait été retirée, que la fraude fiscale des patrons voleurs représentant des dizaines de milliards d'euros, continue en toute impunité. Cette condamnation vise des syndicalistes qui, avec leurs collègues, ont défendu leurs emplois et les moyens de vivre de leurs familles.

La CGT s'oppose à toute forme de criminalisation de l'action syndicale et se mobilise contre la répression et pour les libertés syndicales !

Face à cette situation, nous déclarons l'état d'urgence social !

Enfin, concernant les travaux du CA de ce jour, au regard des nombreux points inscrits à l'ordre du jour, dont plusieurs importants, nous demandons que le point sur l'évaluation des dispositifs de formation des agents d'exécution et encadrants intermédiaires et de proximité du domaine professionnel des interventions techniques soit reporté.